

Réunion plénière Comité des Citoyens – Mairie : 22 mars 2025

M. Darmois fait le bilan des trois ans qu'ils se sont écoulés depuis la mise en place du comité des citoyens. Il rappelle qu'une nouvelle organisation participative a pu se construire notamment au cours de l'année passée où chacun a pu trouver sa place : élus, services de la mairie, membres du comité des citoyens mais aussi du conseil des jeunes.

L'administration a un rythme parfois contraint : le temps des marchés, des consultations, le respect des règles, des lois... peuvent ralentir la progression des projets.

Les membres du comité n'ont pas de représentativité, car ils ne sont pas élus, mais ils possèdent une expertise du quotidien en tant que habitants. Ils éclairent la réflexion des élus sur la vie de quartier.

Les spécificités par secteurs sont différentes, la collaboration des habitants est nécessaire pour affiner l'analyse et faire émerger les projets.

Le budget du comité des citoyens est de 60 000€/an, s'il n'est pas dépensé, il bascule sur l'année d'après, au prorata des dépenses engagées ; sur les trois ans du mandat, le budget global est donc de 180 000 €.

Le maire souhaite que l'on fasse plus et mieux sur les trois ans à venir dans le suivi de projets et dans la collaboration élus, services et comité. Il propose que le mandat des membres du comité renouvelé reparte sur trois ans, même si de nouvelles élections municipales sont programmées dans 1 an. Les membres sont bénévoles, volontaires, et libres pour s'inscrire dans la durée comme ils le souhaitent au comité des citoyens.

Plusieurs réalisations ou projets sont évoqués où l'implication du comité a été majeure :

- Réalisation de la piste cyclable rue Jules Ferry
- Journée Pont Autrement
- Avancée de l'aménagement du parc du Vivier sur St Germain.

Il rappelle à l'assemblée que la réalisation des projets doit servir l'intérêt général même s'il peut aller à rebours de quelques intérêts individuels, d'où l'importance de l'accompagnement, de la communication et de la pédagogie auprès de la population.

Les membres du comité doivent avoir en tête que l'intérêt collectif est supérieur à l'intérêt individuel, y compris le leur – en cas de difficultés sur les intérêts, un déontologue peut être saisi par la mairie.

Le maire remercie de leur implication les membres du comité plus anciens et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Anne-Laure Malbranche, conseillère déléguée en charge de la démocratie participative, l'égalité des chances et du suivi des dispositifs Politique de la ville, remercie les membres présents depuis deux ans sur le comité pour leur collaboration, excuse les membres absents et souhaite la bienvenue aux nouvelles personnes arrivées au comité. Un tour de table pour se présenter nom/ secteur est organisé.

Julie Morin, interlocutrice entre le comité et la mairie, rappelle le rôle du rapporteur du comité qui devra être désigné pour la prochaine assemblée. Le rapporteur rend compte des travaux du comité, coordonne les informations et fait le lien entre comité et mairie.

Les prochaines assemblées plénières sont le 7 juillet et le 13 octobre 2025.

Des membres du comité posent des questions sur des projets en cours :

- Sécurité et citoyenneté au volant : où en sont les marquages au sol et la mise en place de panneaux de signalisation ou renouvellement de ceux-ci qui étaient à l'étude en Nov 2024 ?

Le maire informe qu'un budget sera voté la semaine prochaine pour environ 20 000 € - il demande que les services techniques constituent un stock de panneaux ; il rappelle qu'il est

nécessaire de signaler toute dégradation ou absence de panneau (vol) à travers l'application de la ville. Les dégradations volontaires ou par accident, sur les panneaux représentent un coût de 30 à 35 000 €/an. Le marquage au sol est soumis à des autorisations (responsable du patrimoine) et ne dépendent pas que de la mairie.

Il est important aussi que l'ensemble des panneaux installés, soit cohérent et en harmonisation avec le passage aux zones 30 km/h du centre-ville.

Pour la prévention de la délinquance routière, des caméras sont présentes ainsi que des radars ; il n'y aura pas d'autre installation de radars (coût environ 7000 €) s'il n'est pas possible de verbaliser ; même si des radars pédagogiques sont utiles, les personnes ne changent de comportement que s'il existe un risque pour leur véhicule ou s'il y a une sanction.

- L'éclairage public : quelle adaptation de la luminosité en fonction des heures et où en est l'installation des nouveaux luminaires ?

M. Darmois confirme le déploiement du passage en Led des éclairages ainsi que le renouvellement selon les besoins, des mâts et des systèmes internes, selon les endroits, sera fini en 2025. Le plan d'implantation est à jour pour cette année, il tient compte de l'impact écologique et économique, dans le respect de l'évolution de la réglementation, notamment concernant la préservation de la biodiversité.

Il y a une proposition de 3 niveaux de luminosité de différentes au cours de la soirée, de la nuit. Les luminaires sont commandés cette semaine – une réflexion sera menée sur la pertinence de l'éclairage avec détection de présence (coût est important).

- Disponibilité des toilettes publiques ? Il y a des dégradations ce qui amène à l'indisponibilité des toilettes pour le public.

Le maire rappelle l'accès possible aux toilettes place du monument aux morts et la possibilité de réouvrir des toilettes près de la salle d'armes

- Projet Renaturation : dossier avec l'ensemble des projets (le dossier doit être remis au rapporteur par Ludivine) et informations sur l'évolution du projet du parc du vivier
- Mobilité : demande de transmission du plan de la circulation à vélo

La validation des plans par la mairie est récente, elle dépendait de la mise en place de la circulation à 30 km/h. Il y a de nombreuses difficultés pour reconnecter l'ensemble des pistes cyclables (ex : rond-point) ; des aménagements sont nécessaires.

- Projet parking PMC : quelle présence de bornes de recharge ?

Les bornes de recharge représentent 10 % d'un parking.

- Développement du photovoltaïque sur la ville ?

Projet en cours mais sans investissement de la Ville.

- Zone du carrefour de Lisieux : circulation des piétons excessivement dangereuse sur la fin de la rue de la roquette

Réflexions en cours, des travaux prévus pour la circulation des piétons et des vélos – Délais ...

- Zone des étangs : bâtiment Costil quel aménagement ? Et quel devenir HLM Fécamp ?

Étude de dépollution de la zone du bâtiment va être faite, elle définira un coût actualisé ; HLM Fécamp : MonLogement 27 prévoit une réhabilitation, pas de destruction. Délais...

- Zone d'accès entre la gare routière et le secteur ouest (Carrefour Market Etang)

Le projet routier est initié depuis 13 ans, après un accord récent, l'Etat a stoppé les travaux pour faire réaliser de nouvelles des études sur la biodiversité. Projet au point mort.

Avant la clôture de la réunion, lecture et signature de la charte par l'ensemble des personnes présentes - Signature des droits à l'image pour cinq ans et réalisation de photos des membres présents.

Date de la prochaine réunion des membres du comité : 05/04/2025